



EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

FORMATION INITIALE

LES ESSENTIELS DU CONTROLE CONTINU

Ce guide vous rappelle les dates et modalités essentielles de votre contrôle continu selon les normes imposées par le CNB.

Le préalable du contrôle continu reste avant tout l'assiduité et la participation active à l'ensemble des interventions composant votre parcours de formation initiale.

A vos agendas !



FONDAMENTAUX – VOLET CRÉATION, DÉVELOPPEMENT ET MANAGMENT DU CABINET

DE MARS A JUILLET 2024

CHALLENGE « POSE TA PLAQUE »

Coeff : 1

Déroulement et dates clés :

Challenge aux fins de simulation et modélisation d'un cabinet d'avocats.

- **Mars 2024 :** Présentation des modalités du challenge en visioconférence
- **18 mars 2024 :** Identification des équipes
 - Création d'équipes par les Elèves (5 à 6 pers. Max)
 - Inscriptions (choix d'un représentant par équipe)
- **Mars à Mai 2024 :** Prérequis du challenge en visioconférence :
 - Business plan/Business modèle
 - Les cabinets d'avocats : qui peut être associé et quelle forme choisir ?
 - Comment monter son activité commerciale accessoire en étant avocat ?
 - Prérequis en communication
- **Avril à Mai 2024 :** 3 rendez-vous avec différents mentors (juridique/financier/communication-marketing), 1 heure par rendez-vous
- **2 juillet 2024 :** Remise du livrable de présentation aux mentors
- **22 et 23 juillet 2024 :** Pitch de restitution
 - Présentation devant un jury (15 min de présentation – 10 min de questions/échanges)
 - Nomination des lauréats

FONDAMENTAUX – EPREUVE ÉCRITE DANS LES CONDITIONS DE L'EXAMEN



MERCREDI 26 JUIN OU JEUDI 27 JUIN 2024

CAPA BLANC

Coeff : 3

Durée : 5 heures

Déroulement : Rédaction d'une consultation suivie d'un acte de procédure ou d'un acte juridique dans l'une des six matières choisies.

Révision :

- Programme de l'Arrêté du 7 décembre 2005 fixant le programme et les modalités d'examen d'aptitude à la profession d'avocat



MI-AVRIL A MI-MAI 2024

PLAIDOIRIE PENALE

Coeff : 1

Durée : 3 heures de préparation et env.15 min de plaidoirie

Contenu :

Mise à disposition : Chaque élève-avocat reçoit par voie dématérialisée, en début de matinée, un dossier de droit pénal. Il lui est en même temps communiqué le rôle qui lui est attribué (partie civile ou défense) et le lieu de la séance.

Préparation : L'élève-avocat dispose de la matinée pour étudier son dossier, préparer sa plaidoirie et, le cas échéant, ses écritures qui devront être remises à la séance. En cas d'impossibilité d'imprimer soi-même, les conclusions peuvent être adressées avant 12 heures à l'Ecole (m.vulin@edara.fr), où elles seront éditées.

Séance : Chaque groupe de plaidoirie est composé de 9 à 10 élèves-avocats, qui porteront la robe au moment de leur passage. Le jury conduira la séance en se rapprochant de la tenue d'une audience correctionnelle. Il est demandé aux élèves-avocats de s'en rapprocher également, en adoptant les us et coutumes qu'ils ont pu observer en y assistant. Il n'y a pas de temps minimal ni de temps maximal de la plaidoirie, mais une réflexion doit être menée sur la valeur ajoutée de celle-ci: en quoi les arguments que je développe peuvent apporter à l'audience ?

Tous les élèves-avocats convoqués le même jour doivent rester présents jusqu'à la fin des plaidoiries de l'après-midi.



MI-AVRIL A JUILLET 2024

JEU DE PROCEDURE CIVILE ET PLAIDOIRIE CIVILE

Coeff : 1

Durée : Premier semestre

Contenu :

Règles du jeu : La simulation de procédure civile est un jeu consistant, en différentes étapes, à apprendre comment monter un dossier et rédiger des actes dans une procédure au fond devant le tribunal judiciaire, depuis le rendez-vous client jusqu'à la plaidoirie finale, en passant par l'ordonnance de clôture, sous le contrôle du Juge de la Mise en Etat.

Moyen : Le jeu se déroule sur la plateforme pédagogique Moodle de l'Université Lyon 3 tout au long du premier semestre. Les élèves-avocats sont répartis en cabinets, eux-mêmes rattachés aux groupes habituels de 1 à 10. Chaque cabinet se voit attribuer un dossier en demande et un dossier en défense.

Note : L'exercice est sanctionné par la note individuelle de plaidoirie notée sur 20 et majorée par la note de groupe de semestre entre - 2 et + 2 points (capacité à comprendre la procédure civile, à faire preuve de diligence, gestion des 15 étapes). Le jury est composé d'une ou deux personnes.

- **Mars 2024 :** Présentation du jeu de procédure (visioconférence)
- **Mars-fin Mai :** Montage de la procédure
- **Juin-Juillet 2024 :** Épreuve de plaidoirie en présentiel à L'EDARA



FONDAMENTAUX - VOLET DEONTOLOGIE

JEUDI 18 OU VENDREDI 19 JUILLET 2024

ORAL DE DEONTOLOGIE

Coeff : 3

Durée : 30 minutes de préparation - 15 minutes de passage

Contenu :

A partir d'un ou de plusieurs cas pratiques de situations concrètes de déontologie, les élèves-avocats ont 30 minutes pour préparer et 15 minutes pour exposer la ou les solutions argumentées devant un jury composé de deux membres.



MARS AU 30 AOUT 2024

ENSEIGNEMENT E-LEARNING

Coeff : 0,5

Durée : 30 heures

Contenu :

L'élève-avocat dispose du premier semestre et jusqu'au 30 août 2024 pour suivre 30 heures minimum de modules d'anglais en @learning dans la catégorie « métiers juridiques » de la plateforme 7Speaking mise à disposition par l'EDARA.

Il est nécessaire de réaliser le test initial de niveau.

La note finale sur 20 sera attribuée en fonction de trois critères : le temps de travail, le nombre d'activités complétées et la progression.

MARS 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

E-LEARNING CNB : Déontologie et Vie professionnelle

Modalités :

62.5 heures obligatoires (12 modules obligatoires) contrôle d'assiduité



FONDAMENTAUX – ENGAGEMENT CITOYEN

MARS AU 30 AOUT 2024

DEMI-JOURNEE CITOYENNE

Coeff : Bonification 0,5 point sur la moyenne du CC

Durée : Une demi-journée

Contenu :

L'élève-avocat doit justifier grâce, à l'attestation de suivi signée par un responsable, avoir participé au cours de l'année à au moins une demi-journée à une action citoyenne au titre d'une association ou d'un organisme œuvrant dans l'accès au droit (Clinique juridique hors tâches administratives), dans l'aide à la personne (association caritative) ou à l'environnement, à titre bénévole.



SEMAINE DU 1ER JUILLET 2024

FOISONNEMENT

Coeff : 1

Durée : 5 jours

Contenu :

Pour chaque option, une semaine de « foisonnement » est organisée par les référents qui consiste à réaliser par groupe une restitution écrite et/ou orale d'un dossier pratique soumis par le référent.

- **Lundi 1er juillet 2024 :** Entretien avec le référent et mise à disposition d'un dossier
- **Entre Mardi et Jeudi :**
 - Possibilité d'évolution du dossier selon un scénario préétabli
 - Entretien avec le référent pour les éventuelles questions
- **Vendredi 5 juillet 2024 :** Restitution orale devant un jury (écrit selon les cas)



OPTIONS - ECRIT DE CONTROLE CONTINU

MARDI 16 OU MERCREDI 17 JUILLET 2024

ECRIT DE CONTRÔLE CONTINU PAR OPTION

Coeff : 1

Durée : 2 heures

Contenu :

Pour chaque option, l'épreuve consiste en une consultation écrite de 2 heures accompagnée d'un dossier composé de cinq pièces maximum.

Révision :

Le programme est constitué de l'ensemble des acquis des interventions optionnelles qui auront lieu au mois de Juin 2024.

Options :

Les options disponibles sont :

- Droit des personnes,
- Droit des biens,
- Droit social,
- Droit fiscal,
- Droit public,
- Droit de l'entreprise,
- Droit pénal,

- Le choix des options est réalisé début mars 2024

Synthèse :

A l'issue de l'épreuve du contrôle continu, les référents des options feront un debriefing et une correction du foisonnement



- **Contrôle continu et assiduité** : L'assiduité conditionne la note finale de contrôle continu Article 4 de l'Arrêté du 7 décembre 2005 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat :

« Les matières visées à l'article 57 du décret du 27 novembre 1991 susvisé font l'objet d'un contrôle continu donnant lieu à une note attribuée par le jury, à partir des notes et appréciations délivrées par les enseignants sur l'assiduité du candidat et la qualité de son travail (coefficient 2). »

- **L'assiduité peut être notamment contrôlée** :

- Par une liste d'émargement présentée chaque demi-journée pour les formations en présentiel.

- Par le relevé des connexions pour les formations en visioconférence conformément à l'article 12-1 du Règlement intérieur du CRFPA de Lyon que tout élève-avocat s'est engagé à respecter.

- Par le relevé du suivi et du taux de réussite pour les formations en @learning.

- L'assiduité donne lieu à une synthèse annuelle communiquée au Conseil d'Administration de l'EDARA

- L'absence d'assiduité peut avoir des conséquences sur la présentation au CAPA

- **Principe** : L'assiduité est très régulièrement contrôlée. En cas d'absence injustifiée, les élèves-avocats concernés sont convoqués par l'EDARA afin d'être entendu en leurs explications

- **Conséquence** : L'élève peut se voir refuser par le Conseil d'Administration de l'EDARA, de figurer sur la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves du CAPA.

FRISE RECAPITULATIVE

EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

CHALLENGE "POSE TA PLAQUE"

MARS A JUILLET 2024

Mars 2024 :

Présentation des modalités du challenge

18 Mars 2024 :

Identification des équipes

Mars à Mai 2024 :

Prérequis du challenge en

visioconférence **Avril à Mai 2024 :**

3 rendez-vous avec différents mentors

2 juillet 2024 :

Remise du livrable de présentation

22 et 23 juillet 2024 : Pitch de restitution

1

2

3

4

5

6

7

8

9

CAPA BLANC

MERCREDI 26 JUIN OU JEUDI 27 JUIN 2024

PLAIDOIRIE PENALE

MI-AVRIL A MI-MAI 2024

JEU DE PROCEDURE CIVILE & PLAIDOIRIE CIVILE

MI-AVRIL A JUILLET 2024

Mars 2024 :

Présentation du jeu de procédure
(visioconférence)

Mars - fin Mai 2024 :

Montage de la procédure

Juin - Juillet 2024 :

Épreuve de plaidoirie en présentiel à L'EDARA

ORAL DE DEONTOLOGIE

JEUDI 18 OU VENDREDI 19 JUILLET 2024

ENSEIGNEMENT E-LEARNING / E-LEARNING CNB

MARS AU 31 DECEMBRE 2024

DEMI-JOURNEE CITOYENNETE

MARS AU 30 AOUT 2024

FOISONNEMENT

SEMAINE DU 1ER JUILLET 2024

1er Juillet 2024 :

Entretien avec le référent
et mise à disposition d'un dossier

Entre Mardi et Jeudi :

- Possibilité d'évolution du dossier selon un scénario
- Entretien avec le référent pour les éventuelles questions

Vendredi 5 Juillet 2024 :

Restitution orale devant un jury
(écrit selon les cas)

ECRIT DE CONTROLE-CONTINU

MARDI 16 OU MERCREDI 17 JUILLET 2024

TABLEAU DES COEFFICIENTS

NOM :

COEFF :

CHALLENGE « POSE TA PLAQUE »	1
CAPA BLANC	3
PLAIDOIRIE	1
JEU DE PROCEDURE CIVILE	1
ORAL DE DEONTOLOGIE	3
ENSEIGNEMENT E-LEARNING	0.5
DEMI-JOURNEE CITOYENNE	+ 0.5 POINT (MOYENNE CC)
FOISONNEMENT	1
ECRIT DE CONTROLE CONTINU	1

Les dates indiquées sont indicatives et peuvent être amenées à évoluer légèrement en fonction de certaines contraintes étrangères à l'EDARA